

Fiche d'inscription



Année scolaire 202 / 202

Nom, prénom Mlle Mme M.

Email

Tél. portable

Date et lieu de naissance

Nationalité

Adresse de l'étudiant en France

CP

Ville

Pays

Bac, série, année

Formation artistique préalable (établissement, diplômes)

Autres études (précisez)

Comment avez-vous connu l'Académie ?

Nom & adresse des parents ou du responsable si différents de ceux de l'étudiant

Adresse

CP

Ville

Père

Mère

Email

Email

Tél. portable

Tél. portable

Tél. bureau

Tél. bureau

Profession

Profession

Choix de la (ou des) personne(s) à qui doivent être envoyés les bulletins

Père Mère Responsable Étudiant

Admission demandée

1^{re} année Architecture d'intérieur / design

2^e 3^e 4^e 5^e



Modalités de règlement

1^{re} année

En cas d'acceptation en première année, une fiche d'inscription est remise au candidat à l'issue de l'entretien. Cette fiche d'inscription doit nous être retournée dûment remplie, signée et accompagnée des frais de dossier d'un montant de 480 euros (non remboursables) et de l'acompte de 1800 euros (délai légal de rétractation de 8 jours restant acquis au-delà). L'inscription ne sera enregistrée qu'à cette condition.

Années supérieures

Étudiants externes

Versement des frais de dossier de 480 euros lors du dépôt du dossier pour examen devant la commission d'équivalence (non remboursables).

Versement d'un acompte de 1800 euros à régler au moment du dépôt de la fiche d'inscription (délai légal de rétractation de 8 jours restant acquis au-delà).

La première moitié des frais de scolarité (acompte déduit) à verser au plus tard le 1^{er} juillet.

Solde des frais de scolarité à verser au plus tard le 1^{er} novembre.

Étudiants internes

Versement d'un acompte de 1800 euros à régler au moment du dépôt de la fiche d'inscription (délai légal de rétractation de 8 jours restant acquis au-delà).

La première moitié des frais de scolarité (acompte déduit) à verser au plus tard le 1^{er} juillet.

Solde des frais de scolarité à verser au plus tard le 1^{er} novembre.

Pour les étudiants admis en 4^e année, la convention de stage ne sera délivrée que si l'inscription et les frais de scolarité pour l'année scolaire à venir sont acquittés.

Pour les étudiants étrangers, le versement de la totalité des frais de scolarité (acompte déduit) au plus tard le 1^{er} juillet.

Siège

2, rue Jules Chaplain

F 75006 Paris

t. 01 43 54 31 12

contact@academiecharpentier.com

Ateliers

10 & 14 rue de la Grande Chaumière

F 75006 Paris

academiecharpentier.com

Signataire du présent document

- le père la mère
 le responsable l'étudiant

vaut inscription de M. ou Mlle

pour l'année scolaire

à l'**Académie Charpentier** et acceptation des procédures et modalités de règlement des frais de dossier et de scolarité.

Fait à _____ le _____

Signature précédée de la mention
« lu et approuvé »